

Fév 2011 n°78



<http://www.snapatsi.fr>

## SOMMAIRE :

**X p.1 Edito**

**X p.2 & 3 Infos tous corps**

**X p.4 & 5 Administratifs**

**X p.6 Techniques  
et administratifs**

**X p.7 Techniques**

**X p.8 Scientifiques**

**X p. 9 SGAP Est**

**X p.10 Le SNAPATSI  
a 10 ans**

### EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Directeur Publication :  
Nathalie MAKARSKI

Rédacteur en chef :  
Bénédicte VERDIN

Tél : 01.55.34.33.20  
Fax : 01.44.53.01.14  
[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# BULLETIN d'INFORMATION

**Syndicat National des Personnels Administratifs,  
Techniques, Scientifiques et Infirmiers**

## *UNE NOUVELLE DÉCENNIE POUR LE SNAPATSI*

Le SNAPATSI fête ses 10 ANS D'EXISTENCE, une date importante dans une vie syndicale. Aussi un flash back s'impose en rappelant quelques moments clefs.

Le SNAPATSI a été créé en octobre 2000, 5 mois avant les élections professionnelles de 2001. Depuis 3 autres campagnes électorales se sont déroulées. Des progressions constantes tant en terme de représentativité qu'en terme d'adhérents amène aujourd'hui le SNAPATSI à être présent dans les instances paritaires du local jusqu'au niveau ministériel pour défendre et faire évoluer les 3 corps représentés : Administratifs - Techniques et Scientifiques.

Tout d'abord, la plus petite filière en effectifs et pourtant la plus connue médiatiquement, surtout grâce aux séries télévisées, c'est la filière scientifique. Hélas le quotidien de nos collègues scientifiques n'a rien d'une saga ! Aujourd'hui la police technique et scientifique est incontournable dans l'enquête, passant de la culture de l'aveu à la culture de la preuve. La PTS est une vitrine de la Police Nationale éclairée et achalandée en moyens matériels, mais l'envers du décor est difficile pour les personnels. Nos collègues exercent leurs missions sans compter en raison de leur passion pour ce métier. Et pourtant leur statut n'a nullement évolué depuis des années. C'est dans ce contexte que le SNAPATSI a été à l'initiative, en 2010, de la mise en place des groupes de travail, dans lesquels nos représentants participent activement et formulent des propositions. D'ici peu, ces groupes de travail remettront leurs conclusions à Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale. D'ores et déjà le SNAPATSI est convaincu que sa proposition initiale de statut dérogatoire est incontournable.

A contrario, la filière la moins connue est celle des personnels techniques. Pourtant elle est le rouage essentiel de la logistique policière, notamment lors de grands événements ou de catastrophes, tel Draguignan en 2010, sur lesquels les forces de police sont fortement mobilisées. Car comment une compagnie peut elle être efficace le ventre vide ? Longtemps les personnels techniques ont été cantonnés à des tâches purement manuelles. Or, le SNAPATSI a détecté auprès de ces personnels des ressources et des compétences qui n'appelaient qu'à être développées dans d'autres missions. C'est pourquoi le SNAPATSI a proposé la substitution sur certains postes et qu'actuellement une évolution des métiers est en marche. Elle prendra encore plus d'ampleur lors de la fusion des personnels techniques au sein du ministère de l'intérieur.

Puis la filière administrative, qui par la fusion des corps au sein du ministère de l'intérieur permet d'ouvrir de nouveaux horizons tels que la police nationale, la gendarmerie nationale, les préfectures et les juridictions administratives. Le SNAPATSI a soutenu la fusion et proposé à l'administration la mise en place d'un protocole. Le SNAPATSI est fier d'avoir porté ce projet, d'avoir été entendu par l'administration puis d'avoir obtenu des mesures d'accompagnement à la filière administrative en entraînant la signature d'autres organisations syndicales. Maintenant le SNAPATSI s'impatiente de voir TOUTES les mesures se concrétiser.

Depuis octobre 2010, le SNAPATSI est présent au bureau des fonctions publiques CGC et ainsi relaye les difficultés et attentes des personnels dont le pouvoir d'achat est de plus en plus malmené et dont les conditions de vie se dégradent de jour en jour.

En terme de représentativité, je suis heureuse de vous annoncer que le syndicat Horizon Sgspati a décidé de travailler avec le SNAPATSI. Nos instances respectives ont validé notre partenariat, selon un protocole commun, qui conduira Horizon à intégrer notre syndicat au plus tard le 31 décembre 2011.

Je ne peux finir cet édit, sans vous rappeler la nécessité de se syndiquer. Le SNAPATSI joue un rôle d'information auprès des collègues sur l'évolution des carrières, des salaires, des réformes à venir au sein du ministère de l'intérieur et de la fonction publique. Il a également la mission de défendre les intérêts individuels des fonctionnaires au travers des commissions administratives paritaires (mutation, avancement, titularisation, révision de notation, disponibilité, détachement, discipline ...), des commissions de réforme (accident, maladie imputable au service ...) ou en intervenant directement auprès des chefs de service. Le SNAPATSI est aussi présent pour défendre les intérêts collectifs notamment dans le cadre des CTP central Police, ministériel (traitant de l'organisation, du fonctionnement et réforme des services, statuts ...) et des CHS (problème liés à l'hygiène et la sécurité).

En résumé, le SNAPATSI est une ECOUTE, une AIDE, une SECURITE nécessaire voir INDISPENSABLE à votre déroulement de carrière. Alors rejoignez nous, ADHEREZ au SNAPATSI, pour être informé et défendu dans les CAP au quotidien. N'oubliez pas que 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.

N'hésitez plus, commencez avec le SNAPATSI une nouvelle décennie (toutes les infos page 10).

Rendez-vous quotidiennement sur notre site (aucun mot de passe demandé) et abonnez-vous à notre newsletter pour être informé en continu.

Nathalie MAKARSKI

## ***EN DIRECT DE LA FONCTION PUBLIQUE ...***

Depuis son élection, en octobre 2010, au bureau des Fonctions Publiques, le SNAPATSI, par la voix de sa secrétaire générale, participe maintenant directement à des réunions organisées par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP). Les dossiers majeurs avant d'être déclinés et appliqués au Ministère de l'Intérieur sont tout d'abord négociés au niveau de la Fonction Publique. Il est donc essentiel que le SNAPATSI y soit représenté, soit partie prenante au plus haut niveau, pour ensuite négocier l'application des textes au niveau du Ministère de l'Intérieur.

Actuellement, plusieurs chantiers font l'objet d'ouverture de négociations ou le feront prochainement. Ainsi, vous trouverez régulièrement dans nos prochains bulletins les dossiers de la Fonction Publique qui auront une incidence directe dans notre Ministère.

### ***La santé et la sécurité au travail***

Un premier comité de suivi s'est réuni le 16 décembre 2010 après l'accord signé en novembre 2009 avec les principales fédérations de fonctionnaires, dont les fonctions publiques CGC. Cette réunion présidée par le secrétaire d'état chargé de la fonction publique, M. Georges TRON, a permis de faire un bilan d'étape des réunions qui se sont tenues depuis la signature de novembre 2009. Celles-ci ont permis, entre autres, de négocier l'extension des compétences des CHS (comités d'hygiène et sécurité) aux conditions de travail. Ainsi à l'avenir les CHSCT auront à traiter de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

D'autre part, le secrétaire d'Etat a indiqué son souhait d'avancer sur la question de la charge de la preuve en matière d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. En effet dans la fonction publique la charge de la preuve incombe à l'agent, alors que dans le privé c'est l'employeur qui est présumé responsable de l'accident ou de la maladie.

Ainsi le Ministre poursuivra la réflexion sur l'évolution du régime de l'imputabilité des accidents et des maladies professionnelles en confiant une mission à une personnalité qui sera chargée de piloter un groupe de travail sur le sujet.

### ***Le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat***

La Fonction Publique vient d'annoncer l'embauche de 7.000 travailleurs handicapés d'ici 2013, alors que globalement elle est en deçà du seuil prévu par la loi (6%).

Pour le Ministère de l'Intérieur, se pose le problème des conditions d'accueil et d'aménagement des postes de travail des TH. C'est dans ce contexte que le SNAPATSI a demandé à l'administration qu'une réflexion de fond soit menée sur le sujet, en y associant les organisations syndicales dans le but d'améliorer nettement le recrutement, l'accueil et la carrière des agents handicapés.

### **Le travail à distance**

Le travail à distance est sensé exister dans la Fonction Publique depuis 1997, une première étude ayant été menée à l'époque. Le SNAPATSI a recensé quelques cas isolés en préfectures.

Les Ministres BAROIN et TRON relancent la réflexion et ont confié une mission au conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies en vue de développer le télétravail dans la Fonction Publique.

Ce dispositif présente des avantages, à la fois pour les employeurs publics et pour les agents. Sur la base du volontariat, il permet notamment d'améliorer les conditions de travail des personnels, en offrant une meilleure conciliation entre leur vie privée et leur vie professionnelle. Il contribue par ailleurs à améliorer la productivité des agents.

Le télétravail reste pourtant moins développé dans la Fonction Publique que dans le secteur privé. Les tâches accomplies par les agents publics sont cependant largement susceptibles d'être dématérialisées, ce qui leur permettrait de travailler à domicile.

Après avoir dressé un bilan des pratiques de télétravail dans les trois fonctions publiques, la mission devra identifier les conditions de la réussite du développement de ce mode d'organisation du travail.

Si ces conditions sont réunies, des propositions opérationnelles seront formulées afin que le télétravail puisse se développer dans l'intérêt des agents. Ces propositions feront l'objet d'une présentation aux organisations syndicales, qui seront consultées dès la fin du printemps 2011.

### **Le SFT**

La Fonction Publique a décidé de réviser les dispositifs du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence, respectivement créés en 1917 et 1919.

A ce jour, seul le dossier du SFT est ouvert. Un groupe de travail s'est réuni afin de faire un état des lieux et de dégager des pistes de travail.

Le SFT n'a connu aucune revalorisation depuis 1967.

Aujourd'hui, le SFT c'est :

- ◆ 2,29€ pour un enfant
- À compter de 2 enfants, le SFT est composé d'une part fixe et d'une part variable calculée en proportion de l'indice de l'agent
- ◆ Pour 2 enfants, 10,67€ de part fixe et 3% de part proportionnelle au traitement
- ◆ Pour 3 enfants, 15,24€ de part fixe et 8% de part proportionnelle au traitement.
- ◆ Au-delà de 3 enfants, 4,57€ par enfant et 6% de part proportionnelle au traitement

La part proportionnelle est calculée dans les limites d'un plancher (indice majoré 449) et d'un plafond (indice majoré 717).

L'orientation fixée par la DGAFP est de réformer le SFT à budget constant. Les FP-CGC rappellent qu'elles ne sont pas demandeuses de cette réforme. En effet, si une nouvelle répartition entre agents, de ces éléments de rémunération en l'absence de budget supplémentaire doit avoir lieu, ceci conduirait à léser de nombreux agents publics, sans améliorer pour autant leur condition.

### **Le SMIC**

Même si nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation du SMIC (+1,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2011), nous dénonçons néanmoins à chaque revalorisation, le tassement des grilles de catégorie C ainsi que le gain à minima lors des changements d'échelons. En effet, le minimum de traitement pour les Adjoints administratifs, Adjoints techniques et ASPTS a été relevé à cette même date à l'indice majoré minimum de 295.

Néanmoins, la Fonction Publique, dans un courrier du 31 décembre 2010, annonce des négociations, au printemps 2011, relatives à la question des modalités de compensation, à l'avenir, de la hausse du SMIC.

Par sa présence aux Fonctions Publiques CGC, le SNAPATSI participera activement à ces négociations.



## **FONDATION JEAN MOULIN : le SNAPATSI élu au Bureau et au Conseil d'Administration**

Lors du dernier renouvellement du bureau de la Fondation Jean Moulin, le SNAPATSI a été élu et a obtenu un siège.

La FJM contribue à la gestion de l'action sociale au profit de tous les fonctionnaires et agents du ministère en activité ou en retraite et de leur famille.

### **Les bénéficiaires**

Toutes les prestations sont ouvertes:

- ◆ sans condition d'adhésion
- ◆ à l'ensemble des agents du ministère, actifs ou retraités, policiers ou administratifs,
- ◆ sur tout le territoire national, hors SGAP de Paris pour les prêts et les séjours jeunes (Fondation Louis Lépine)

### **Les prestations**

*Pour l'ensemble des agents du ministère :*

- ◆ la gestion de résidences de vacances,
- ◆ l'organisation de différents séjours de vacances pour les jeunes,
- ◆ l'attribution de prêts sociaux,
- ◆ Les activités sportives.

*Pour les agents d'administration centrale, plus particulièrement:*

- ◆ la gestion des restaurants,
- ◆ la gestion des crèches
- ◆ l'organisation de l'arbre de Noël du ministère

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL : ce qui change en 2011

Les modalités de l'entretien professionnel des personnels titulaires administratifs au titre 2010 sont parues.

### Ce qui change

- ◆ l'expérimentation de l'entretien professionnel est prorogé ;
- ◆ le thème « capacités d'encadrement de l'agent » est ajouté à la liste des thèmes sur lesquels porte l'entretien professionnel ;
- ◆ l'autorité hiérarchique visera désormais le compte-rendu d'entretien (et non plus seulement le supérieur hiérarchique direct) avant la notification à l'agent. En 2010, seul le supérieur hiérarchique direct menait l'entretien et le notifiait à l'agent. Le SNAPATSI a demandé et donc obtenu que l'autorité hiérarchique ait officiellement connaissance du compte-rendu ;
- ◆ le recours gracieux est remplacé par le recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique ayant visé le compte-rendu. Le délai de recours formulé auprès de l'autorité hiérarchique est de 15 jours francs (au lieu de 10 jours) suivant la notification à l'agent du compte-rendu de l'entretien. L'autorité hiérarchique dispose alors d'un délai de 15 jours francs pour notifier sa réponse. Le recours hiérarchique devient un recours préalable à la saisine de la CAP. A compter de la réponse de l'autorité hiérarchique, l'agent dispose d'un délai d'1 mois (au lieu de 10 jours avant) pour saisir la CAP d'une demande de révision. Il formule sa demande par écrit, de façon motivée et explicite au président de la CAP dont il relève. Il peut aussi le faire sous couvert de la voie hiérarchique qui la transmettra au président de la CAP. La CAP peut après examen du recours, proposer à l'autorité hiérarchique la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel. Il communique ensuite le compte-rendu définitif à l'agent qui en accuse réception. La CAP n'a qu'un caractère consultatif. Le compte-rendu d'entretien professionnel peut être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification initiale du compte-rendu de l'entretien ou de la réponse de l'autorité hiérarchique à la demande de révision après avis de la CAP. Ce recours peut être fait avant la tenue et la réponse de la CAP ;
- ◆ le calendrier : jusqu'à présent, les évaluations se déroulaient pendant la période estivale, ce qui posait des difficultés de mise en œuvre (congés..) ainsi que des délais trop rapprochés avec les CAP. Elles se dérouleront désormais au cours du premier trimestre, porteront sur l'évaluation des résultats de l'année civile précédente et fixeront les objectifs de l'année civile en cours. Le SNAPATSI revendiquait ce changement et obtient satisfaction.
- ◆ les fiches d'entretien ont été modifiées. En effet, elles doivent comporter :
  - 1) l'affectation de l'agent (notamment le SGAP de rattachement) ;
  - 2) être systématiquement accompagnée de la fiche de poste ;
  - 3) comporter le libellé et le code des emplois-type correspondant aux métiers « dominants » exercés par l'agent.
 Ces données devront désormais être renseignées dans Dialogue.

Pour 2011, l'entretien se déroulera au premier trimestre sur l'évaluation des résultats de l'ensemble de l'année 2010 et avec des objectifs fixés pour 2011. Les appréciations doivent donc être cohérentes et les objectifs éventuellement complétés par rapport à ceux portés sur l'évaluation 2010. Les entretiens devraient donc être « allégés » en durée, reprenant ou complétant ce qui a été fait en 2010. Ils doivent être engagés dès maintenant et achevé à la fin du premier trimestre 2011.

### La conduite de l'entretien

- ◆ le supérieur hiérarchique direct et l'agent définissent préalablement ensemble les dominantes du poste : compétences requises, savoir-faire, savoir-être ;
- ◆ l'entretien professionnel étant lié au poste occupé, il doit y avoir cohérence entre l'évaluation des acquis et les missions effectivement exercées ;
- ◆ dans la rubrique VI intitulée « appréciations générales sur la valeur professionnelle de l'agent », le supérieur hiérarchique direct doit explicitement dans son appréciation littéraire les motifs justifiant le choix de l'une des rubriques parmi les 4 prévues par la fiche (au-delà, conformes, partiellement conformes, insuffisants par rapport aux objectifs fixés) ;
- ◆ l'autorité hiérarchique doit viser le compte-rendu d'entretien après que celui-ci ait été signé par le supérieur hiérarchique direct et éventuellement complété par les observations de l'agent évalué. **Ce n'est qu'une fois ce visa apposé que le compte-rendu est notifié à l'agent qui le signe avant de le retourner à l'autorité hiérarchique. Une copie est donnée à l'agent ;**
- ◆ à remplir par l'agent et le supérieur hiérarchique direct, l'entretien de formation (stages suivis, demande de stages...). Cet entretien de formation est obligatoire car il conditionne l'accès aux formations dispensées par l'administration.

**Dates  
prochaines CAPN**

### MUTATIONS

- Adjoint administratifs : 31 mai 2011
- Secrétaires administratifs : 30 juin 2011

### AVANCEMENTS

- Attaché – SA – Adjoint Adm : octobre 2011

# AVANCEMENTS 2011 : LA PREUVE PAR LES CHIFFRES

**Le SNAPATSI à l'initiative des mesures d'accompagnement à la fusion**

**Avis aux détracteurs à la fusion !**

*Périmètre Police*

A la demande du SNAPATSI et en toute transparence l'administration a communiqué les chiffres globaux et par périmètre du nombre de fonctionnaires remplissant les conditions et le nombre de postes ouverts à l'avancement.

Le SNAPATSI souhaitait vérifier si la mesure n°1 d'accompagnement à la fusion « égalité entre les agents d'un même corps et équité entre les sphères d'emploi afin de garantir les mêmes perspectives de carrière à chacun » était bien respectée.

Preuve arithmétique faite, **aucun périmètre n'a été lésé en faveur d'un autre** dans le cadre de l'avancement 2011.

	Nombre de promotions	
	2010	2011
AA 1	14	4
AAP 2	222	274
AAP 1	179	191
SA CN	17	31
SA CS	40	38
SA CE	19	31

**En plus** des 14 postes supplémentaires à l'avancement au choix pour SA de classe normale, la mesure n°6 d'accompagnement à la fusion crée l'accès au grade de **SA de classe normale** par la voie de l'**examen professionnel** réservé aux agents du Ministère de l'Intérieur pour une affectation exclusivement dans le cadre du périmètre police. Au titre de l'année 2011, **72 postes** seront ouverts.

Dans la mesure n°6 est également créée l'accès au corps des **Attachés** par la voie de l'**examen professionnel** pour **22 postes en 2011**.

Ces mesures seront annuelles jusqu'en 2014.

**RAPPELEZ VOUS QUE LE SNIPAT-CGT/FO N'A PAS VOULU SIGNER CES MESURES !**

## DATES DES EXAMENS PROFESSIONNELS 2011

GRADE	INSCRIPTIONS		EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES
	Date limite de retrait des formulaires d'inscription	Date limite d'envoi des dossiers d'inscription		
Attachés d'Administration B en A	18/03/2011	25/03/2011	08/06/2011 Date limite d'envoi des dossiers RAEP à préciser ultérieurement	du 13 au 30 sept 2011
SACE	18/03/2011	25/03/2011		du 7 au 23 juin 2011
SACS	11/03/2011	18/03/2011	11/05/2011	
SACN C en B	04/03/2011	11/03/2011	24/05/2011 Date limite d'envoi des dossiers RAEP à préciser ultérieurement	du 20 sept au 21 oct 2011

**OFFRE DISNEYLAND PARIS**

**1<sup>ère</sup> OFFRE**  
**LE PASSEPORT ANNUEL**  
Validité 277 jours par an, accès illimité aux parcs Disney pour un seul adulte et un enfant de moins de 12 ans.  
Abonnement de 149€ par an (hors taxes) pour un adulte et un enfant de moins de 12 ans.  
Offre valable du 15 Mars au 31 Mars 2011.  
Offre soumise à validation préalable par le service client Disney.

**2<sup>ème</sup> OFFRE**  
**LE SEJOUR DANS UN HOTEL**  
Offre valable pour un séjour de 2 nuits consécutives en hôtel Disney.  
Offre valable du 15 Mars au 31 Mars 2011.  
Offre soumise à validation préalable par le service client Disney.

## Offre Disneyland Paris

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.snapatsi.fr>

## RÉCAPITULATIF D'UNE SEMAINE HISTORIQUE !



Alors que des rumeurs de fermetures d'unités CRS se faisaient de plus en plus pressantes les jours précédents, par courrier de la DCCRS daté du **21 janvier** dernier, les organisations syndicales, dont Alliance SNAPATSI, étaient invitées à une réunion d'information qui devait se tenir le 2 février à Vélizy.

1er tract du SNAPATSI 'La fin de la rumeur'.

Parallèlement Alliance SNAPATSI vous réitérait, par mail, son engagement total à vos côtés et sa présence sans faille, tel qu'il l'avait démontré lors des fermetures de CFP en 2006.

Pendant une semaine, la pression montait dans l'ensemble des unités et des mouvements de protestation perturbaient considérablement l'emploi national CRS.

Le **28 janvier**, la DCCRS nous informait par un second courrier du report de la réunion du 2 au 7 février soit encore une semaine d'attente en plus pour nos collègues !

2ème tract du SNAPATSI 'INADMISSIBLE'.

En effet, comment pouvait-on laisser plus de 300 familles dans cette situation d'angoisse une semaine de plus ?

Le dimanche **30 janvier**, nos collègues démultipliaient leurs actions sur le plan national et paralysaient ainsi l'activité CRS.

Le **31 janvier** matin, Alliance SNAPATSI saisissait la presse écrite en diffusant un communiqué repris par de nombreux journaux (Dépêche A.I.S.G., articles de presse Dauphiné libéré etc...) et réclamait auprès de l'administration une information urgente en direction de nos collègues.

C'est ainsi que le 31 janvier à 17h00, compte tenu de cette nouvelle situation, Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale a rencontré et s'est entretenu avec les organisations syndicales.

Par la suite, certaines organisations syndicales étaient reçues par Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, qui infirmait les fermetures des CRS 46 et 54.

La solution trouvée fut la suppression d'ETPT prélevés sur l'ensemble des unités CRS ainsi nos collègues exerçant dans les CRS 46 et 54 ne seront pas dans l'obligation de déménager, au grand soulagement de tous !

Mardi 1er février, dans un communiqué de presse, Alliance SNAPATSI se félicitait de la décision prise par le Ministre de l'Intérieur.

Alliance SNAPATSI fut le seul syndicat de personnels administratifs et techniques à se positionner contre ces fermetures et à s'être engagé auprès de vous dans ces moments difficiles.



### *OC : avancements, mutations et recrutements : le SNAPATSI a de réelles inquiétudes !*

Afin de se mettre en conformité avec les textes de la Fonction Publique, le Ministère de l'Intérieur organisera cette année 2 CAP Nationales d'avancements pour les ouvriers cuisiniers, celle de 2011 (CAPN 17 mai) et celle de 2012 (au cours du second semestre 2011).

Pour la 1ère fois, il n'y aura pas cette année de mutations pour les ouvriers cuisiniers, Alliance SNAPATSI vient d'en avoir confirmation par l'administration. De plus, il n'y aura pas de recrutements OC sur l'année 2011 qui auraient permis le remplacement de nos collègues dans le cadre des mutations.

Par conséquent, le non recrutement fera baisser arithmétiquement le nombre de postes à l'avancement.

*Quel sera l'avenir d'un corps sans mutations, sans recrutements ?*

**Ouvrez les yeux, et interrogez vous !**

*Qui défend les ouvriers cuisiniers ?*

*Pourquoi ce silence du syndicat majoritaire ?*

**Alliance SNAPATSI est très inquiet pour l'avenir de nos collègues O.C. !**

## Emploi des adjoints techniques dans les garages des U.S.G. C.R.S.

Suite à notre audience avec Monsieur Le Directeur Central des C.R.S. le 21 décembre dernier, beaucoup de réactions et d'interrogations nous sont parvenues.

Certains collègues s'interrogent sur l'emploi des techniques dans les garages et de leur possibilité de conduire des véhicules sérigraphiés.

Je tiens à confirmer que, selon la Direction Centrale des C.R.S. et suite à notre demande officielle, les adjoints techniques affectés dans les garages des U.S.G. (unités de service général), peuvent conduire dans un cadre limité et spécifique des véhicules sérigraphiés.

Il ne s'agit en rien d'empiéter sur des compétences de fonctionnaires actifs ou de se tromper de métier !

En effet, il peut s'agir :

- ◇ Des essais après réparations.
- ◇ Des pleins des véhicules
- ◇ Des trajets en colonne ou autres liaisons accompagnée d'actifs.



De plus, il est à rappeler que les personnels civils du secrétariat général du Ministère de l'Intérieur affectés dans les garages des SGAP, conduisent des véhicules depuis des années.

J'appelle donc tous les démagogues, et autres réfractaires au recentrage des actifs vers leur cœur de métier à trouver d'autres subterfuges plus efficaces pour ralentir la substitution actifs/personnels techniques dans les garages des U.S.G. C.R.S.

Alliance SNAPATSI poursuivra comme promis pendant la campagne électorale, sa mission constructive au regard des personnels qu'il représente !

### SGAP Est, situation critique pour les effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les effectifs adjoints techniques des différentes directions d'emploi laissent apparaître dans la zone de défense Est un sous-effectif notable au regard des effectifs théoriques plafonds.

Toutes les structures sont concernées.

Les structures CRS de la zone Est, à elles seules, se voient amputées de 30 postes environ. Les E.N.P. de Sens et Reims sont elles moins durement impactées, mais restent en deçà des effectifs cibles.

Le fonctionnement à flux tendu de certaines unités comme les CRS n°33, 35 ou 43 avec un emploi chargé ces dernières semaines, crée une lourde fatigue pour les personnels et génère des difficultés organisationnelles.

Dans ces conditions d'emploi, les risques d'accidents sont fortement accentués !

Fin 2010, Alliance SNAPATSI a signalé à l'administration que cette zone devait être prioritairement dotée de postes d'adjoints techniques.

#### Alliance SNAPATSI a encore été écouté et entendu !

En effet, 11 postes supplémentaires au mouvement général de mutations ont été ouverts dans le ressort du SGAP Est :

- ◇ CRS 33 : 1 poste restauration
- ◇ CRS 35 : 2 postes restauration
- ◇ CRS 38 : 2 postes (1 restauration et 1 entretien maintenance)
- ◇ CRS 43 : 3 postes (2 restauration et 1 entretien maintenance)
- ◇ CRS 44 : 2 postes restauration
- ◇ E.N.P. Sens : 1 poste logistique immobilière/entretien

Si ces postes ne sont pas pourvus dans le cadre des mutations du mouvement général, ils seront reversés au recrutement afin de pallier très rapidement aux sous effectifs actuels.

**Le SNAPATSI regrette que seuls 11 postes aient été ouverts, soit 1/3 du sous effectif total sur la zone Est.**

### Dates prochaines CAPN

#### ADJOINTS TECHNIQUES

##### - Mutations :

29 mars à 10H00

##### - Avancements :

Date non fixée mais vraisemblablement en octobre/novembre 2011.

#### OUVRIERS CUISINIERS

##### - Mutations :

Pas de CAPN cette année

##### - Avancements 2011 et 2012 :

17 mai pour l'avancement 2011

L'avancement 2012 n'est pas encore fixé mais se situera vraisemblablement en octobre/novembre 2011.

*Les CAPL mutations AT sont toutes programmées dans vos SGAP pour la deuxième quinzaine de février.*

*Rapprochez vous de votre délégué zonal technique pour plus d'informations.*

## 2011 ANNÉE DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES ???

Alors que 2011 débute, l'heure est aux bilans et aux prédictions... Si l'on prédit une année 2011 riche pour les personnels scientifiques, l'année 2010 l'a été également, pour la section scientifique du SNAPATSI, et forcément pour tous les personnels scientifiques.

Dès janvier de l'année dernière le résultat des élections professionnelles renforçait le SNAPATSI : au niveau national, pour les ASPTS nous avons confirmé les résultats des précédentes élections alors qu'au niveau des élections locales nous progressions, ravissant des sièges au SNPPS ou au SNIPAT, allant jusqu'à devenir ultra majoritaire sur le SGAP de DIJON METZ, ainsi qu'au niveau des SERVICES CENTRAUX.

Pour les techniciens, nous avons progressé, ravissant un siège supplémentaire au SNPPS.

Ainsi, bien présents pour défendre vos dossiers individuels de mutation, et d'avancement, en CAP, nous ne l'étions pas moins pour défendre l'avenir des personnels scientifiques auprès de l'administration. Le SNAPATSI a été la seule organisation représentative des personnels scientifiques à pouvoir défendre les intérêts de la filière scientifique auprès de l'administration, jusqu'au CTP CENTRAL POLICE, où en juin 2010, notre Secrétaire Générale dans sa déclaration préalable a dénoncé la situation des personnels scientifiques de la Police Nationale. Cette déclaration a marqué les esprits du DGPN et des directeurs centraux.

Cela fut incontestablement le point de départ des négociations avec l'administration sur la valorisation de la filière scientifique. En effet, le SNAPATSI ne se contente pas de vous représenter en CAP, ou de faire des déclarations, mais s'inscrit véritablement en force majeure de proposition auprès de l'administration.

Pendant que certaines organisations, à court de propositions, préparaient un mouvement des personnels scientifiques, le SNAPATSI obtenait du DGPN le 9 septembre 2010, l'ouverture de tables de travail sur la filière scientifique. Lors de cette audience, nous proposons, entre autres, une révision des statuts, prenant comme base de travail un statut dérogatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, les 6 groupes constitués travaillent d'arrache-pied sur les différents thèmes : organisation du travail, juridique, indemnitaire, statutaire, politique de recrutement et de formation, logistique immobilier, assurance qualité -hygiène et sécurité. Nos représentants sont à pied d'œuvre pour qu'à chaque réunion l'idée du SNAPATSI fasse son chemin : obtenir **un statut dérogatoire**.

Des propositions devront être faites au DGPN sur ces thématiques. Elles lui seront remises courant février.

Enfin, l'INPS ayant renouvelé ses représentants du personnel au CTP propre à l'établissement public, nous avons décidé de présenter une liste aux élections, et avons remporté un siège de représentant au CTP. La représentativité du SNAPATSI à l'INPS se retrouve renforcée.

D'ailleurs, l'INPS a elle aussi lancé des groupes de travail en interne, réfléchissant entre autres sur une nouvelle organisation et répartition des compétences. Vos intérêts seront défendus par nos représentants, des personnels affectés dans les LPS, au cœur des métiers, et des problématiques liées à l'INPS.

Vous le voyez chers collègues, l'année 2010 a été riche en événements, et gageons que 2011 sera sans doute une année riche en actualité pour la section scientifique, avec on l'espère son lot de très bonnes nouvelles. Nous nous y employons en tout cas quotidiennement.

Vous le savez le SNAPATSI fête ses 10 ans, et que de chemins parcourus durant ces 10 années, tant pour l'organisation entière que pour la section scientifique !

Certains diront 10 ans c'est jeune, mais quelle belle maturité a cette structure !

Je tiens à remercier les délégués zonaux, ainsi que les référents scientifiques des différentes régions, sans qui l'information ne passerait pas aussi bien, pour leur disponibilité, et leur professionnalisme.

**Parce que le SNAPATSI pense que chaque personnel scientifique peut apporter sa pierre à l'édifice de ce nouveau statut tant convoité, et fidèle à son souci de proximité du terrain, et d'information, nous avons dédié une adresse mail aux personnels scientifiques**

**[section.scientifiques@snapatsi.fr](mailto:section.scientifiques@snapatsi.fr)**

**afin que vous puissiez intervenir directement et participer aux débats. Ca remporte là aussi un vif succès !!**

**Dates  
prochaines CAPN**

### MUTATIONS

- ASPTS : 31 mai 2011
- Techniciens : 14 avril 2011
- Ingénieurs : 24 mars 2011



# SGAP EST Metz—Dijon

*Elisabeth NOUJARRET*  
Déléguée Zonale  
pour le SGAP Est  
06 14 37 91 82 / 03.80.44.56.77  
elisabeth.noujarret@snapatsi.fr



## QUELLE ANNÉE 2010 ! QUE DE BOULEVERSEMENTS !

Reprendre la totalité de la Zone Est (METZ/DIJON) après le retour en service à sa demande de mon amie Martine MULLER n'a pas été aisé. Je peux vous dire que ça n'est pas facile de lui succéder ! Nous étions très complémentaires à titre syndicale et nous étions, nous le sommes toujours, très complices à titre amical. Je tiens à la remercier et lui rendre hommage pour tout le travail accompli et surtout pour tout ce qu'elle m'a appris.

Le second bouleversement est de taille : la fusion des personnels administratifs. La mise en place des CAP régionales est laborieuse. Nous devons apprendre à connaître les autres périmètres (Préfecture, Gendarmerie, TA). Je tiens à féliciter les collègues siégeant en CAP locales pour leur implication. Certaines appréhendaient beaucoup. Elles se sont imposées de main de maître même si certains ont été déçus dans un premier temps par les résultats.

Petit à petit, nous structurons notre zone avec des délégués de service, départementaux, régionaux, régionaux scientifiques et régionaux techniques. Notre travail, notre implication, notre soutien aux collègues sont reconnus. Plus les semaines, les mois et les années passent, plus les nouvelles adhésions augmentent de manière conséquente sur notre région.

Je peux affirmer que le paysage syndical de la zone Est a beaucoup changé et que le SNAPATSI y est devenu incontournable.

## Une région : des délégués pour vous représenter

*Déléguée Zonale*  
**Elisabeth NOUJARRET**

*Trésorière*  
**Françoise CHAUMEL**

*Délégués Régionaux pour les Administratifs :*  
**Françoise FAYOL, Bourgogne (DDSP Dijon)**  
**Jocelyne ANGUENOT, Franche Comté (PAF Montbéliard)**  
**Ghislaine MERNY, Lorraine (SGAP Metz)**

*Délégué Zonal Adjoint chargé des Techniques*  
**Cyril BENOIT (CRS n°44 Joigny)**

*Délégués Zonaux Adjointes chargés Scientifiques*  
**Guillaume SPAETH, Metz (DDSP Mulhouse)**  
**Nicolas JARDEAUX, Dijon (DIPJ Dijon)**

*Délégués Régionaux pour les Scientifiques*  
**Audrey ARCIER, Lorraine (DDSP Metz)**  
**Sébastien STARZ, Champagne Ardennes (DDSP Chalons en Champagne)**

*Délégués Départementaux*  
**Isabelle ROGUES, Côte d'Or (DIPJ Dijon)**  
**Anne MUNOZ, Saône et Loire (OMP Paray le Monial)**  
**Gérard LIARD, Doubs (DDSP Besançon)**  
**Ghislaine MERNY, Moselle (SGAP Metz)**  
**Dominique HUSSON, Meuse (DDSP Bar le Duc)**  
**Véronique CLAUDEL, Vosges (DDSP Epinal)**  
**Sabine SCHROETTER, Bas Rhin (CRS N°37 Strasbourg)**  
**Anne GUEGUEN, Aube (DDSP Troyes)**



A l'occasion de ses 10 ans, le **SNAPATSI** tient à remercier ses fidèles adhérents 2010 de leur confiance en leur faisant bénéficier de -5 € de réduction sur leur cotisation 2011 renouvelée avant le 31 mars.

**Vous êtes adhérent au SNAPATSI en 2010**

**+**

**Vous renouvelez votre adhésion**

**avant le 31 mars 2011**

---

**=**

**- 5 € sur Votre cotisation 2011**

*EXEMPLE : vous êtes adjoint administratif de 1ère classe au adjoint technique de 1ère classe*

*-> Avant le 31/03/2011 vous renouvelez votre adhésion Vous réglez (51 € - 5 €) = 46 € (au lieu de 49€ en 2010)*

*-> Après le 31/03/2011 vous renouvelez votre adhésion Vous réglez 51 € (au lieu de 49€ en 2010)*

**LE ++**

**et si vous PARRAINEZ 1 nouvel Adhérent au SNAPATSI au cours de l'année 2011**

**- 5 € (1) sur Votre cotisation 2012**

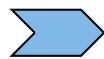
**Vous adhérez pour la 1ère fois au SNAPATSI en 2011**

↓

**En 2012, VOUS bénéficierez de - 5 € sur Votre cotisation**

**Retrouvez notre bulletin d'adhésion sur notre site : <http://www.snapatsi.fr>**

**Pour commencer cette nouvelle décennie, le SNAPATSI innove encore !**



**NOUVEAU Bulletin d'adhésion**



**NOUVELLE Carte d'adhérent**



**RAPPEL : votre cotisation est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %**